Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_034-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 21 mai 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de conseillers municipaux votants : **15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal – LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas – HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommée secrétaire de séance : Mme LEFEUVRE Isabelle.

Délibération n°2026-034

Objet : **Fougères Agglomération : constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts, une commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Afin que le Conseil d'Agglomération puisse délibérer sur la constitution de cette commission, il nous est demandé de communiquer l'identité d'au moins trois contribuables de la commune de Parcé.

Après délibération, le conseil municipal :

- **PROPOSE** les trois noms suivants :

Monsieur SADOT Jackie,
Monsieur COURTEMANCHE Thomas,
Monsieur LEGENDRE Laurent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à communiquer les noms et coordonnées à Fougères Agglomération.

MAIRIE DE PARCÉ 35210

Le Maire
Laurent LEGENDRE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.